

**Règlement JEU Orcières / Concours photo Tour de France**  
**Valide du : 01/09/2020 au 03/09/2020**

## RÈGLEMENT DE JEU

### Article 1- La société organisatrice

La société SEMILOM (ci-après, la « société organisatrice »), S.A. d'économie mixte locale au capital de 480 000€, ayant son siège social Maison du Tourisme Place des Drapeaux 05170 Orcières et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GAP sous le numéro RCS GAP B 383 550 621, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat valable du 1<sup>er</sup> au 3 septembre 2020 (ci-après, « le Jeu »).

### Article 2 - Qui peut participer ?

Le Jeu est ouvert à toute personne résidant en France métropolitaine, à l'exception des personnes visées ci-dessous :

- les mineurs,
- les membres de la direction et du personnel de la société organisatrice cités dans l'article 1, à leurs conjoints, parents, alliés vivant sous le même toit qu'eux,

### Article 3 :

La participation à ce jeu implique de la part du candidat l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

### Article 4 :

Une seule inscription par foyer et par adresse, sous réserve des dispositions de l'article 9 sera admise.

### Article 5 :

Le jeu consiste pour le participant (seul ou à plusieurs) à se mettre en scène avec les lettres géantes sur le front de neige des Drapeaux à Orcières, se prendre en photo puis poster cette photo sur les réseaux sociaux (Facebook ou Instagram) en mode public avec le #orcieres, afin de participer à une sélection et tenter de remporter le lot suivant :

Un séjour pour 4 personnes dans la station d'Orcières Merlette comprenant :  
L'hébergement en studio 4 personnes 7 nuits (du samedi au samedi).  
Les forfaits ski 6 jours.

Valeur estimative du séjour : 900 €

Ce séjour sera à valoir durant la saison d'hiver 2020-2021 selon les dates d'ouvertures de la station, hors vacances scolaires françaises, sous réserve de disponibilité.

### Article 6 :

Un jury composé de membres de l'Office de Tourisme d'Orcières sélectionnera la photo qui lui semblera la plus créative et la plus originale le jeudi 3 septembre en fin de journée, parmi toutes les photos parues sur Facebook ou Instagram selon les conditions de l'article 5 entre le 1<sup>er</sup> septembre et le jour-même (3 septembre 2020) avant 17h.

#### Article 7 :

Les gagnants acceptent par avance le lot tel que décrit dans la rubrique "les lots" du jeu , sans pouvoir demander un échange, une modification ou leur contre valeur en espèces. Étant précisé que chaque lot est nominatif.

Les gagnants seront informés par mail et/ou par téléphone.

#### Article 8 :

Les gagnants autorisent par avance les organisateurs du jeu à publier leur nom, prénom, code postal et ville et à les utiliser dans toutes manifestations promotionnelles liées au présent jeu, sans que cette publication puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

#### Article 9 :

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu. Leur responsabilité ne saurait être engagée si quelques cas fortuits ou de force majeure imposaient quelque modification que ce soit au présent jeu. L'organisateur se réserve la possibilité d'exercer toutes poursuites en cas de falsification(s) caractérisée(s).

#### Article 10 - Cas de force majeure - réserve de prolongation

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé. En cas de force majeure, des additifs ou des modifications à ce règlement pourront éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et s'appliqueront immédiatement à celui-ci.

#### Article 11 – Données personnelles

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les données précédées d'un astérisque dans le formulaire de participation sont obligatoires pour le traitement de votre inscription au Jeu et font l'objet d'un traitement automatisé dans le cadre d'un fichier déclaré à la CNIL. Vos données personnelles sont destinées à la société organisatrice et aux éventuels prestataires chargés de leur traitement ou de leur analyse à des fins d'études. En nous communiquant ces données, et avec votre accord, vous pourrez recevoir des informations par voie électronique sur l'actualité de l'Office de Tourisme d'Orcières.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en indiquant votre nom, prénom et adresse par courrier à l'adresse suivante : Office de tourisme d'Orcières - Place des Drapeaux - 05170 Orcières. Votre demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

#### Article 12 – Interprétation – Contestations

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite, au plus tard trente (30) jours après la date limite de validité du Jeu, telle qu'indiquée dans le présent règlement, à l'adresse suivante : Office de tourisme d'Orcières - Place des Drapeaux - 05170 Orcières

### Article 13 - Acceptation du règlement – Dépôt

Le fait de participer au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu et du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

### Article 14 – Obtention du règlement complet du Jeu

Le présent règlement est disponible gratuitement auprès de l'accueil de l'Office de Tourisme d'Orcières, sur simple demande, ou sur la page dédiée au Tour de France du site [www.orcieres.com](http://www.orcieres.com) en libre téléchargement.

Le règlement complet pourra également être adressé gratuitement à toute personne sur demande écrite expédiée avant la date d'expiration du Jeu à l'adresse suivante : Office de tourisme d'Orcières - Place des Drapeaux - 05170 Orcières

Les frais d'affranchissement ainsi engagés seront remboursés aux intéressés au tarif lent en vigueur le jour de l'envoi sur simple demande formulée avec la demande de règlement complet et accompagné d'un RIB. La demande de remboursement des frais d'affranchissement sera traitée sous trois (3) mois au plus, par virement bancaire.